



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2013/7

47^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar 24 au 28 mars 2014

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

Le Secrétariat a le plaisir d'informer les Parties contractantes que la 47^e Réunion du Comité permanent aura lieu au siège du Secrétariat, à Gland, Suisse, du mercredi 26 au vendredi 28 mars 2014. Cette réunion sera précédée par celles du Groupe de travail sur la gestion et du Groupe de travail sur le Plan stratégique, le lundi 24 mars puis du Sous-groupe sur la COP12 et du Sous-groupe sur les finances, le mardi 25 mars. Vous trouverez, ci-joint, un projet d'ordre du jour et des informations supplémentaires sur la composition du Comité permanent et des sous-groupes.

Les Parties contractantes qui ne sont pas membres du Comité permanent sont invitées à assister aux réunions en qualité d'observateurs. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont exprimé leur intérêt à adhérer à la Convention (Résolution XI.19, Annexe 1, paragraphe 12) peuvent aussi être admis en tant qu'observateurs.

Le Secrétariat prie les membres du Comité permanent, les Parties contractantes qui souhaitent assister aux réunions en qualité d'observateurs et les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui souhaitent obtenir le statut d'observateur de s'inscrire avant le **15 février 2014**. Les formulaires d'inscription sont disponibles, sur demande, à l'adresse: loetscher@ramsar.org ou par télécopieur n° +41 22 999 0169.

Les documents de travail seront postés sur le site web de la Convention (www.ramsar.org/sc47-docs). Nous rappelons qu'à l'exception du projet d'ordre du jour, les documents de travail sont publiés en anglais seulement. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) pendant les séances plénières mais pas lors des réunions des sous-groupes.

Le Secrétariat peut offrir un appui financier à un délégué représentant un membre votant éligible du Comité permanent, sur demande. Toutefois, les contraintes financières empêchent le Secrétariat de fournir une aide qui permettrait à un pays observateur d'assister aux réunions.

Les Parties contractantes qui ne sont pas en mesure d'assister à la réunion en qualité d'observateurs sont invitées à communiquer leur position sur les questions qui seront abordées au(x) représentant(s) de leur région ou, directement, au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 17 décembre 2013

ci-inclus : Projet d'ordre du jour ; listes de membres.

SECRETARIAT/SECRETARIAT/SECRETARÍA: RUE MAUVERNEY 28 • CH-1196 GLAND • SUISSE
TEL. +41 22 999 01 70 • FAX +41 22 999 01 69 • E-MAIL: ramsar@ramsar.org
WEB SITE: <http://www.ramsar.org/>
(Ramsar, Iran, 1971)

